

TECHNICIEN AVICOLE



Description

Le Technicien avicole (TA) est un ouvrier qualifié qui exécute ou supervise l'ensemble des tâches relatives à la production d'œufs à couver (OAC), à la conduite de l'accoupage (pour la production de poussins d'un jour), à la production de poulets de chair, à la production d'œufs de consommation, à l'élevage de la volaille traditionnelle, des poulets fermiers et des volailles d'ornementation, ceci dans le respect des règles de biosécurité, de bien-être animal, de protection de l'environnement et d'optimisation des performances des animaux.

Compétence particulière 2662 heures

N°	INTITULE DES COMPETENCES	Quota horaire
1	Gérer une petite ou moyenne entreprise de productions avicoles	190h
2	Fabriquer des aliments pour volailles	118h
3	Produire des œufs à couver (OAC)	436h
4	Conduire l'accoupage	400h
5	Produire des poulets de chair	730h
6	Produire des œufs de consommation	448h
7	Elever des volailles de la basse-cour, des poulets fermiers et des volailles d'ornementation	254h
8	Effectuer la maintenance préventive des équipements et du matériel de production	86h

Compétences générales 684 heures

N°	INTITULE DES COMPETENCES	Quota horaire
1	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	30h
2	Connaître les règles de biosécurité (Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement)	172h
3	Maintenir une forme physique par le biais du sport	60h
4	Communiquer en milieu avicole	54h
5	Utiliser l'outil informatique	70h
6	Effectuer les calculs professionnels relatifs au métier	60h
7	Connaître les règles de conduite d'accoupage	50h
8	Connaître les règles de conduite d'élevage de volailles	188h

Compétences entrepreneuriales 48 heures

N°	INTITULE DES COMPETENCES	Quota horaire
1	Développer la Culture d'Entreprise (CLE)	22h
2	Trouver une Idée d'Entreprise (TRIE)	
3	Créer une Entreprise (CREE)	20h
	Trouver un emploi salarié (TRES)	

Connaissances

- Pour exercer correctement son métier le Technicien avicole, doit avoir des connaissances dans les domaines suivants :
- Langues (Français, Anglais) ;
- Mathématiques ;
- Techniques de communication ;
- Législation du travail ;
- Droit des affaires.

Condition d'accès à la formation et durée

- Par voie de Concours national organisé par la DECPC ou par sélection de dossier
- Niveau requis pour suivre la formation : BFEM
- Durée de la formation : 3 ans

LIEUX D'EXERCICE DU METIER

- Unité de fabrication d'aliments pour volailles ;
- Unité de transformation de volaille ;
- Ferme de volailles reproductrices ;
- Couvoir ;
- Exploitation avicole pour l'aviculture moderne ;
- Laboratoire d'analyses avicoles ;
- Entreprise de productions avicoles.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Technicien avicole (TA) qui travaille dans l'aviculture moderne doit pouvoir loger dans l'exploitation avicole (pour être disponible tout le temps) et travailler de façon discontinue en moyenne pendant huit (8) heures par jour et même au-delà.

La fatigue physique (pénibilité du travail) n'est pas importante. Il change fréquemment de posture et se déplace dans le bâtiment et l'exploitation avicole.

Il devra cependant s'entraîner aux techniques de manutention des objets lourds (sacs de 50 kg). Une rémunération, correspondant au niveau de qualification (7ème catégorie) est supportable par les exploitations avicoles qui emploient les agents de conduite d'élevage. Une rémunération selon la convention collective est fortement conseillée.

Quelques établissements

- Centre de Référence aux Métiers de l'Aviculture (CRMA) de Diamniadio